

## **RAPPORT DU DEPUTE AMIEL SUR LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES**

### **FO Territoriaux se félicite de la reprise de sa proposition de création d'un « 1% logement » pour les agents publics mais...**

FO Fonction Publique (Territoriale/Etat /Hospitalière) a été reçue à 2 reprises par le député Amiel dans la cadre de la lettre de mission qui lui avait été confié sur le logement des fonctionnaires.

Lors du premier entretien nous lui avons fait part de notre demande de prendre en considération les 3 versants de la fonction publique. En effet, à la lecture de sa lettre de mission, force était de constater que la fonction publique territoriale n'était pas réellement prise en compte, si ce n'est par le prisme des employeurs considérés comme des ressources en termes de bâtiments et de foncier.

En effet, face aux difficultés de plus en plus nombreuses rencontrées par nos collègues pour se loger, il était impératif que la FPT soit prise en compte. Parmi les différentes propositions du rapport Amiel, plusieurs concernent les agents territoriaux. Par exemple, la réservation d'une partie de logements sociaux. Compte tenu des faibles revenus de nos collègues leurs loyers sont plus adaptés que ceux des logements intermédiaires, surtout en zone tendue.

Cependant, beaucoup des 26 mesures du rapport Amiel se concentrent sur la fonction publique d'état (utilisation du 5% préfectoral, garantie Visale...).

Enfin, le rapport Amiel préconise la création d'un « 1% logement » destiné aux agents publics\*. FO territoriaux mettra tout en œuvre pour que cette mesure soit suivie d'effets et que les agents territoriaux puissent en bénéficier pour enfin accéder à des logements décentes avec des loyers accessibles. Il est inadmissible que certains agents dorment encore dans leur véhicule ou voient la majeure partie de leur rémunération engloutie par leur loyer !

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 23 avril 2024

*\*Cette proposition figure également dans la contribution remise au député Amiel par France Urbaine*